

Initiatives ministérielles

élus, est, à mon avis, de tenir compte des opinions de nos électeurs et de les défendre.

C'est ainsi que j'ai interprété les remarques du premier ministre. Je le répète encore une fois. Le premier ministre a dit que nous devions tenir compte des intérêts de tous les Canadiens, et pas seulement de quelques privilégiés. Pourtant, le premier ministre ne veut pas autoriser les députés libéraux à voter librement dans le sens de leurs électeurs. Le premier ministre est contre l'idée de permettre aux électeurs de révoquer leur représentant, si celui-ci fait des choses qui ne sont pas correctes. Ces politiques ne vont-elles pas à l'encontre de la déclaration préconisant «le pouvoir au peuple» qu'il a faite, hier, et qui, en fait, sont imprimées noir sur blanc dans le livre rouge?

Je laisse le soin de répondre à ces questions à ceux qui siègent au Parlement. Nous, qui occupons ces places privilégiées, devons finalement apaiser notre conscience.

• (1250)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):

Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours que je viens d'entendre. Je n'ai pas encore pu déterminer si le député est pour ou contre le projet de loi. C'est, en fait, extrêmement difficile à faire. Je sais qu'il est en faveur des familles et c'est très bien. Il est probablement pour l'intégrité également et je m'en félicite aussi.

Cependant, nous parlons aujourd'hui d'un projet de loi proposé par le très honorable premier ministre et présenté à la Chambre par le ministre de l'Industrie. J'attends depuis longtemps ce projet de loi.

En 1987, j'ai siégé au comité parlementaire qui a produit la loi actuelle, le comité Cooper. Cette loi n'était certes pas parfaite. Elle ne renfermait pas les principales recommandations de notre comité à l'époque.

Un des principaux points du projet de loi Cooper résidait dans le fait qu'après trois ans d'application, cette loi serait réexaminée. C'est le comité Holtmann qui s'est chargé de cet examen. J'étais également membre de ce comité et, bien entendu, au cas où les députés ne l'auraient pas deviné, à la suite des défaites électorales de l'année dernière, je suis le seul survivant parmi les membres de ces deux comités. J'ai donc eu l'occasion d'étudier cette question à plusieurs reprises par le passé.

Le rapport présenté l'année dernière par le comité Holtmann n'était pas, contrairement à ce que mon vis-à-vis a déclaré, une mesure venant des conservateurs. C'était le fruit d'une décision unanime d'un comité qui a été présentée et a reçu l'appui général de la Chambre. Il ne s'agissait peut-être pas de la mesure réformiste, mais je ne m'en excuse pas. Ce rapport a été rédigé par des gens dûment élus. C'est peut-être une notion qui ne dit rien non plus au député qui vient d'intervenir, mais ce projet de loi était l'oeuvre de nous tous, au cours de la dernière législature. C'était une mesure unanime.

Aujourd'hui, je suis fier, car le premier ministre nous soumet ce projet de loi qui renferme la plupart des choses que nous avons réclamées. En effet, 90 p. 100 de nos recommandations figurent dans cette mesure. En outre, il y avait des choses que je souhaitais obtenir en tant que simple député et que les autres membres du comité ne voulaient pas voir figurer dans le rapport, l'année dernière. Le premier ministre s'est attaqué à ces questions également.

Permettez-moi de vous donner des exemples. L'année dernière, le comité a proposé ce qui suit, à la recommandation n° 22: «Que les lobbyistes mettent sur pied sans tarder une association professionnelle dotée d'un code d'éthique.» Je voulais qu'on aille encore plus loin. J'ai présenté un autre amendement au comité en affirmant qu'en plus de la recommandation n° 22, nous devrions aussi adopter une mesure afin d'imposer un code d'éthique aux lobbyistes si ces derniers ne produisaient pas leur propre code. C'est ce que je voulais l'année dernière.

Devinez ce que le projet de loi propose maintenant. Le premier ministre a déclaré qu'il imposerait un code d'éthique par le truchement du nouveau conseiller indépendant qui superviserait tout le système et que ce dernier élaborerait un code pour les lobbyistes. Ils n'ont donc pas le choix. Les lobbyistes ont eu des années pour préparer un code de ce genre, mais ils ne l'ont pas fait.

J'admets qu'il existe certaines difficultés au sein de cette industrie. On trouve parmi les lobbyistes certains individus indésirables, mais ce n'est pas le cas de la majorité d'entre eux. Ils comptent dans leurs rangs des gens très respectables. Personne n'oserait dire que les démarches qu'a faites la Fédération canadienne de l'agriculture auprès de mon bureau étaient irrégulières.

[Français]

Personne ne peut me dire que les gens de l'UPA, lorsqu'ils téléphonent à des députés, n'ont pas le meilleur intérêt de ceux et celles qu'ils représentent. Être lobbyiste n'est pas en soi une activité indésirable. Ce ne sont pas tous des salauds et des mesquins qui sont dans cette profession, mais quelques-uns, quelques pommes pourries, ont gaspillé le baril et tous les autres s'en ressentent.

Et ça, c'est la vérité. Et je dis au député d'en face qui m'a précédé, lorsqu'il aura été au Parlement pendant un bout de temps, il verra que la plupart de ces gens sont honnêtes, mais quand même, il y en a eu qui ont fait des choses qu'on peut au moins qualifier de douteuses.

• (1255)

[Traduction]

Où cela nous amène-t-il? L'an dernier et l'année d'avant, nous avons étudié la législation sur les lobbyistes. Nous avons étudié un nouveau Code régissant les conflits d'intérêts. Le premier ministre a trouvé un moyen, par l'intermédiaire du conseiller en éthique, un fonctionnaire indépendant, d'imposer des règles encore plus strictes que celles qui sont prévues dans le projet de loi dont nous sommes saisis sur l'enregistrement des lobbyistes, et de régler la question des conflits d'intérêts, avec